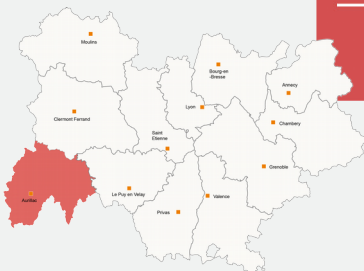


BAROMÈTRE MENSUEL

Juin 2020



	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
Jun 2020 (provisoire)	9	1	10	5
Jun 2019 (définitif)	5	1	4	4
Juillet 2019 à Juin 2020	106	10	112	61
Juillet 2018 à Juin 2019	74	10	76	60
Evolution sur les 12 derniers mois dans le Cantal	43%	0%	47%	2%
Evolution sur les 12 derniers mois pour la France métropolitaine	-14%	-11%	-11%	%

Accidents mortels	Catégories d'usagers							Ages des victimes						
							autres	0-14	15-17	18-24	25-44	45-64	65-74	75 et+
Jun 2020					1									1
Total 2020				1	3					1	2			1
part	%	%	%	25,00 %	75,00 %	%	%	%	%	25,00 %	50,00 %	%	25,00 %	%

Accidents mortels	Facteurs présumés connus (*)					Réseaux concernés				Localisation	
	Vitesse	Code de la route	Alcool	Stupéfiants	Santé	Autoroutes et VRU	RN	RD	VC	Hors aggro	agglo
Jun 2020		1					1			1	
Total 2020	2	1	1				1	3		4	
part	50,00 %	25,00 %	25,00 %	%	%	%	25,00 %	75,00 %	%	100,00 %	%

Total des tués depuis janvier **4**

Le conseil du moment :



Qui pouvez-vous croiser ?

Ce panneau indique un **double sens cyclable**. Il est implanté aux entrées de rues à sens unique pour les véhicules motorisés mais il indique que la voie est ouverte dans les deux sens pour les cyclistes. Il est ainsi possible qu'une voiture croise un cycliste dans le sens inverse de son sens de circulation. Ce panneau est possible sur tout type de voie et est obligatoire en zone 30 et zone de rencontre.

Soyez vigilants ! Les bandes cyclables ne sont pas toujours délimitées.

Le saviez-vous ?
Le risque d'accident frontal, où le cycliste a double sens heurte de front le véhicule venant en face, est très faible. Les usagers se voient mutuellement en se croisant et ralentissent. Quelques conseils pour les conducteurs de véhicules motorisés : réduisez votre vitesse et restez vigilants.

Voir et être vu. Risque identifié, danger évité.

* Un accident peut comporter plusieurs facteurs présumés connus
Ce document est élaboré par l'ODSR à partir notamment de données accidents provisoires (remontées rapides consolidées)
(1) Voies rapides urbaines, (2) Routes nationales, (3) Routes départementales, (4) Voies communales.